CEDRE FEUILLES FRANCE (occidentalis)

1. Identification du produit et de la société

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial	CEDRE FEUILLES FRANCE (occidentalis)
Nom générique	_
N° d'index annexe VI	_
N° CAS	8007-20-3
N° CE	290-370-1
N° CAS CE	90131-58-1
N° FEMA	2267
N° FDA	172.510
N° CoE	453
N° d'enregistrement REACH	01-2120763401-62-XXXX

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Matière première pour l'industrie.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom et coordonnées complètes	**ASTIER DEMAREST S.A.** 60, route de la Paoute BP 51002 - Le Plan de Grasse 06131 GRASSE CEDEX FRANCE Tel / Ph +33.(0).4.93.40.56.56 contact@astierdemarest.com
Adresse e-mail de la personne en charge des fiches de données de sécurité	reglementation@astierdemarest.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

FRANCE : ORFILA +33 (0)1 45 42 59 59
BELGIQUE : CENTRE ANTIPOISONS BELGE 070 245 245
LUXEMBOURG : 8002 5500

2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

	|Acute Tox. O 3| : Toxicité aiguë orale - Catégorie 3 |Skin Irrit. 2| : Irritation cutanée - Catégorie 2 |Skin Sens. 1B| : Sensibilisation cutanée - Catégorie 1 B |Asp. Tox. 1| : Danger par aspiration - Catégorie 1 |Aquatic Chronic 2| : Dangereux pour le milieu aquatique, toxicité chronique - Catégorie 2

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de dangers	





Mention d'avertissement	Danger
Mentions de danger	|H301| : Toxique en cas d'ingestion. |H304| : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. |H315| : Provoque une irritation cutanée. |H317| : Peut provoquer une allergie cutanée. |H411| : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

CEDRE FEUILLES FRANCE (occidentalis)

Conseils de prudence	|P261| : Éviter de respirer les poussières/fumées/ gaz/brouillards/ vapeurs/aérosols. |P264| : Se laver la peau soigneusement après manipulation |P270| : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit |P272| : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail |P273| : Éviter le rejet dans l'environnement |P280| : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive/ … (Il incombe au fabricant/fournisseur de préciser le type approprié d'équipement de protection individuelle) |P301+P310| : EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/… |P302+P352| : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/… |P321| : Traitement spécifique (voir … sur cette étiquette). |P330| : Rincer la bouche. |P331| : NE PAS faire vomir. |P333+P313| : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin |P362+P364| : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. |P391| : Recueillir le produit répandu. |P405| : Garder sous clef |P501| : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
Mentions supplémentaires	_

2.3. Autres dangers

_

3. Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Principal constituant	Thuya occidentalis L., ext.
Autres constituants (additif, stabilisant…)	_

3.2. Mélanges / UVCB

- Composants dangereux - Classification selon le règlement CE n° 1272/2008

Nom	N° CE	CAS	CLP - Catégories	CLP - Mentions de danger	Mini	Maxi
4-Carvomenthenol	209-235-5	562-74-3-Bis	Acute Tox. O 4 Skin Irrit. 2 Eye Irrit. 2	H302 H315 H319	0 %	5 %
alpha-Terpinène	202-795-1	99-86-5	Acute Tox. O 4 Asp. Tox. 1 Aquatic Chronic 2 Flam. Liquid 3	H302 H304 H411 H226	0 %	1 %
alpha-Terpinolène	209-578-0	586-62-9	Asp. Tox. 1 Aquatic Acute 1 Aquatic Chronic 1 Skin. Sens. 1B	H304 H317 H410	0 %	0.5 %
alpha-Thuyone	208-912-2	546-80-5	Acute Tox. O 4	H302	55 %	65 %
béta-Thuyone	620-564-7	471-15-8	Acute Tox. O 4	H302	8 %	14 %
Camphène	201-234-8	79-92-5	Eye Irrit. 2 Flam. Solid 2 Aquatic Chronic 1 Aquatic Acute 1	H319 H228 H410	0 %	5 %
Camphre	200-945-0	76-22-2	STOT Single Exp. 2 Acute Tox. I 4 Acute Tox. O 4 Skin Irrit. 2 Flam. Solid 2 Eye Dam. 1 Aquatic Chronic 2	H302 H332 H371 H315 H228 H318 H411	0 %	3 %
Delta-3-Carène	236-719-3	13466-78-9	Flam. Liquid 3 Skin. Sens. 1 Asp. Tox. 1 Skin Irrit. 2 Acute Tox. I 4 Aquatic Acute 1 Aquatic Chronic 1	H226 H304 H317 H315 H332 H410	0 %	0.8 %

CEDRE FEUILLES FRANCE (occidentalis)

Estragole	205-427-8	140-67-0	Acute Tox. O 4 Skin Sens. 1B Skin Irrit. 2 Muta. 2 Carc. 2 Aquatic Chronic 3	H302 H317 H315 H341 H351 H412	0 %	1 %
gamma-Terpinène	202-794-6	99-85-4	Flam. Liq. 3 Repr. 2 Aquatic Chronic 2	H226 H361 H411	0 %	3 %
Limonène	601-029-00-7	138-86-3	Flam. Liq. 3 Skin Irrit. 2 Skin Sens. 1 Aquatic Chronic 1 Aquatic Acute 1	H226 H315 H317 H410	0 %	5 %
Linalol	603-235-00-2	78-70-6	Skin. Sens. 1B	H317	0 %	0.3 %
Myrcène	204-622-5	123-35-3	Flam. Liq. 3 Eye Irrit. 2 Skin Irrit. 2 Asp. Tox. 1 Aquatic Acute 1 Aquatic Chronic 2	H226 H304 H315 H319 H411	0 %	5 %
Pinènes	–	Pinenes	Skin Sens. 1B Skin Irrit. 2 Aquatic Acute 1 Aquatic Chronic 1	H315 H317 H410	0 %	5 %

4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Contact avec la peau	Enlever les vêtements contaminés. Laver abondamment à l'eau (ou eau + savon). Si une irritation persiste ou qu'on aperçoit une lésion quelconque, consulter un médecin.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement et abondamment à grande eau en écartant bien les paupières. Consulter un médecin si l'irritation persiste. Pour les porteurs de lentilles : rincer immédiatement et abondamment à grande eau. Les lentilles tomberont certainement pendant le rinçage. Si ce n'est pas le cas, les enlever si elles peuvent être facilement otées. Ne pas les remettre et ne pas remettre de lentille après l'accident sans l'avis de votre ophtalmologiste.
Ingestion	Si la personne est consciente, rincer la bouche avec de l'eau. NE PAS FAIRE VOMIR sauf indication contraire émanant du personnel médical. Consulter immédiatement un médecin.
Inhalation excessive	Placer le sujet à l'air frais. Si des symptômes apparaissent, consulter un médecin. En cas d'évanouissement, placer la personne en position latérale de sécurité et appeler un médecin immédiatement.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et symptômes, se reporter à la section 11.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas de doute ou si des symptômes persistent, consulter un médecin. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Il est recommendé que ceux qui dispensent les premiers soins disposent d'un équipement de protection individuelle. Aucune initiative ne doit être prise en l'absence de formation appropriée.

5. Mesures de lutte contre l’incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Extincteurs à gaz carbonique ou à poudre, extincteurs à mousse.
Moyens d'extinction inappropriés	Jet d'eau direct.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Production possible de fumées toxiques en cas de feu.

5.3. Conseils aux pompiers

CEDRE FEUILLES FRANCE (occidentalis)

Eviter de respirer les vapeurs et les fumées dégagées. Utiliser un masque si nécessaire. Ne pas attaquer le feu avec de l'eau : l'eau au lieu d'étouffer a tendance à alimenter le feu certains produits aromatiques comme les huiles essentielles ont la faculté de flotter sur l'eau. La propagation du feu est alors accélérée. Refroidir les récipients clos exposés à la chaleur de l'incendie par aspersion d'eau car la pression peut augmenter à température élevée. Pour éteindre un feu naissant à base d'huile essentielle, utiliser un extincteur spécifique à poudre ABC (ou équivalent). Si le feu n'est pas important, on peut l'étouffer par recouvrement à l'aide de terre, de sable ou d'une couverture.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter l'inhalation et le contact avec la peau et les yeux. Eloigner toutes sources d'inflammation. Aérer les locaux. Ne pas fumer.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. En cas de pollution environnementale (sol, canalisations, égouts, eaux de surface ou nappes d'eau souterraines), informer les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Les gros débordements doivent être contenus à l'aide de matières absorbantes, sable ou poudre inerte, qui seront ensuite balayées et détruites selon la réglementation en vigueur de même que les torchons, éponges, etc. ayant servi à éponger.

6.4. Référence à d'autres sections

Pour la protection individuelle, se référer à la section 8.
Pour l'élimination des déchets, se référer à la section 13.

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter le contact avec le produit. (Voir mesures de protection individuelle en section 8.) Ne pas ingérer le produit. Le tenir loin de toute nourriture ou boisson. Ne pas fumer à proximité. Ne pas respirer abondamment des vapeurs chaudes. Durant l'incorporation du produit, celui-ci doit être tenu à des températures relativement basses. En cas de nécessité d'élévation de température, celle-ci doit être ménagée et pendant un temps court. Ne pas chauffer à flamme nue, ni exposer les vapeurs à une flamme ou à une autre source d'ignition (par exemple équipement électrique). Une bonne aération des locaux est souhaitable. Respecter les précautions nécessitées par l'hygiène courante.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Il est recommandé de stocker dans les emballages d'origine fermés, à l'abri des sources de chaleur et en évitant les différences de température trop grandes. Une bonne aération des locaux est souhaitable. Respecter les précautions nécessitées par l'hygiène courante.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Se conformer à la règlementation, pas de recommandation particulière.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Non déterminé, se référer aux réglementations en vigueur (valeurs limites d'expositions professionnelles, Derived No-Effect Level DNEL, Predicted No-Effect Concentration PNEC)

8.2. Contrôles de l'exposition

- Controles techniques appropriés

Maintenir les concentrations dans l'air en dessous des normes d'exposition professionnelle. Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation des produits chimiques, des fontaines occulaires et des douches doivent être disponibles à proximité des postes de travail.

- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux / du visage	Lunettes de protection (norme EN 166)
Protection de la peau	Vêtements de travail protecteurs, gants de protection résistants aux produits chimiques (norme EN 374-1). Ils doivent être remplacés régulièrement et aux premiers signes de dégradations. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.
Protection respiratoire	Dans les locaux bien aérés, une protection des voies respiratoires n'est normalement pas nécessaire. Si ce n'est pas le cas un masque peut être requis sauf mention spéciale en section 2.
Dangers thermiques	Porter impérativement un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome.

- Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Se référer aux règlementations en vigueur.

CEDRE FEUILLES FRANCE (occidentalis)

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide limpide
Couleur	Jaune pâle à jaune
Odeur	Caractéristique
pH	Non déterminé(e)
Point de fusion en °C	20 °C (conformément à la colonne 2, point 7.2 de l'annexe VII du règlement (CE) 1907/2006) Source: Rapport d'étude janvier 2017
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition en °C	142 – 204 °C (point de fusion/intervalle de fusion) (Lecture croisée sur les composants) Source : Hazardous Substance Data Bank (HSDB®) et EPI Suite
Point éclair	48 °C 118 °F
Taux d'évaporation	Non déterminé(e)
Inflammabilité	Non déterminé(e)
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non déterminé(e)
Pression de vapeur	0,449 – 7,36 mmHg à 25 °C (Lecture croisée sur les composants) Source : Hazardous Substance Data Bank (HSDB®) et EPI Suite
Densité de vapeur	0,449 - 7,36 mmHg à 25°C (lecture croisée sur les composants) Source: Hazardous Substance Data Bank (HSDB®) et EPI Suite
Densité relative	Min 0.890 Max 0.918
Solubilités	1 volume d'huile essentielle est soluble dans 1 volume d'alcool à 85° avec parfois opalescence à la dilution.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	2,65 - 4,69 à 25°C (Lecture croisée sur les composants) Source : Hazardous Substance Data Bank (HSDB®) et EPI Suite
Température d'auto-inflammabilité en °C	260 °C à 1 atm EU Method A.15 (Température d'auto-inflammabilité des liquides et gaz) (Lecture croisée sur l'huile essentielle de thuya atrovirens) Source : rapport d'études de mai 2012
Température de décomposition en °C	Non déterminé(e)
Viscosité	Non déterminé(e)
Propriétés explosives	La substance ne contient pas de groupes chimiques présentant des propriétés d'explosivité.
Propriétés comburantes	La substance ne contient pas de groupes chimiques présentant des propriétés comburantes.

9.2. Autres informations

–

10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.2. Stabilité chimique

Pas de modification significative dans les conditions normales de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune selon nos connaissances dans les conditions normales d'utilisations.

10.4. Conditions à éviter

Une exposition prolongée ou excessive à la chaleur et/ou l'air peut entrainer une décomposition non dangereuse et/ou l'oxydation de la substance.

10.5. Matières incompatibles

Comburants

CEDRE FEUILLES FRANCE (occidentalis)

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aigüe - Orale	Toxique en cas d'ingestion. DL50 (rat) : 229 mg/kg pc (Lecture croisée sur les composants)
Toxicité aigüe - Dermale	Non déterminé(e)
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Irritant.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	N'est pas classé comme causant des lésions graves aux yeux ou comme irritant pour les yeux. "Conformément au règlement (CE) n ° 1272/2008, les résultats obtenus dans ces conditions expérimentales conduisent à la catégorie "AUCUNE PRÉVISION NE PEUT ÊTRE FAITE", telle que définie par la ligne directrice de l'OCDE n ° 438. Par conséquent, il n'est pas prévu que l'élément de test huile essentielle de thuya occidentalis provoque des lésions oculaires graves (cat 1) ou comme non classé pour irritation oculaire / lésions oculaires graves (aucune catégorie) avec la méthode d'essai ICE. Des tests supplémentaires (in vitro et / ou in vivo) sont nécessaires pour établir une classification définitive ". "Méthode: Ligne directrice 438 de l'OCDE (Méthode d'essai d'oeil de poulet isolé pour identifier i) les substances chimiques graves Lésions oculaires et ii) les produits chimiques ne nécessitant pas de classification pour irritation oculaire ou lésions oculaires graves) Matériel d'essai: huile essentielle de Thuya occidentalis Source: Rapport d'étude février 2017 ".
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales	N'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales, cancérogène ni toxique pour la reproduction. "L'élément à tester: l'huile essentielle de Thuya occidentalis, n'induit aucun changement mutagène chez Salmonella typhimurium TA 1535, TA 1537, TA 98, TA 100 et dans Escherichia coli WP2 (uvrA¯) (pKM 101) sans ou avec activation métabolique, selon les lignes directrices de l'OCDE n ° 471. " "Méthode: étude de mutation génétique in vitro de la ligne directrice 471 de l'OCDE (Bacterial Reverse Mutation Assay) chez les bactéries. Matériel d'essai: huile de Thuya occidentalis Source: Rapport d'étude avril 2017. ".
Cancérogénicité	N'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales, cancérogène ni toxique pour la reproduction.
Toxicité pour la reproduction	N'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales, cancérogène ni toxique pour la reproduction.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles.
Danger par aspiration	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Autres informations	Non déterminé(e)

12. Informations écologiques

12.1. Toxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
CL50 48h (daphnie) 1,7 mg/L
CE50 96h (daphnie) 3,24 mg/L

12.2. Persistance et dégradabilité

"L'élément d'essai: huile essentielle de Thuya Occidentalis, ne contient pas d'azote selon l'analyse élémentaire (voir Appendice 6: Plan d'étude, Annexe 1-2), l'évaluation de la biodégradation doit être basée sur ce qui suit, exprimé comme ThODNH4. La dégradation pour le début de la fenêtre de 10 jours a été atteinte au jour 5, à la fin de la fenêtre de 10 jours, le jour 15, la dégradation moyenne était de 45,87%, donc la fenêtre du jour J a échoué. Le taux de dégradation du test item: huile essentielle de Thuya Occidentalis a atteint 58,44% (54,40 à 63,05), après le ThODNH4, après 28 jours d'incubation.
Selon la ligne directrice 301F de l'OCDE, l'élément d'essai n'est pas considéré comme facilement biodégradable. "
"Méthode: Ligne directrice 301 F de l'OCDE (Biodégradabilité immédiate: test de respirométrie manométrique)
Matériel d'essai: huile de Thuya occidentalis
Source: Rapport d'étude janvier 2018 ".

CEDRE FEUILLES FRANCE (occidentalis)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Non déterminé(e)

12.4. Mobilité dans le sol

Non déterminé(e)

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Non déterminé(e)

12.6. Autres effets néfastes

Non déterminé(e)

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Proscrire le rejet en milieu naturel (air, eau, sols). Se conformer aux règlementations en vigueur localement pour l'élimination des déchets et des emballages. Recourir de préférence à un collecteur ou une entreprise agréée. Conserver systématiquement la (les) étiquette(s) sur les emballages souillés. Emballages vides : réutilisation déconseillée.

14. Informations relatives au transport

14.1. ADR

Numéro ONU	UN2810
Nom d'expédition	LIQUIDE ORGANIQUE TOXIQUE, N.S.A.
Classe	6.1
Groupe d'emballage	III
Code de restriction tunnel	(E)
Etiquetage	6.1 + poisson_arbre



14.2. IATA

Numéro ONU	UN2810
Nom d'expédition	TOXIC LIQUID ORGANIC, N.O.S.
Classe	6.1
Risque subsidiaire	_
Groupe d'emballage	III
Instruction d'emballage	655
Etiquetage	6.1 + poisson_arbre



14.3. IMDG

Numéro ONU	UN2810
Nom d'expédition	TOXIC LIQUID ORGANIC, N.O.S.
Classe	6.1
Risque subsidiaire	_
Groupe d'emballage	III
N° de FS	F-A, S-A
Etiquetage	6.1 + poisson_arbre



CEDRE FEUILLES FRANCE (occidentalis)

14.4. Dangers pour l'environnement

La marque "matière dangereuse pour l'environnement" doit être apposée.

14.5. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport routier : se référer l'ADR en vigueur, notamment les obligations de sécurité des intervenants (chapitre 1.4) et les dispositions relatives au chargement, déchargement et à la manutention (chapitre 7.5).
Transport maritime : se référer à l'IMDG en vigueur.
Transport aérien : se référer au IATA en vigueur.

15. Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

_

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation du risque chimique n'est pas exigée pour cette substance.

16. Autres informations

Source : IFRA/IOFI Labeling Manual.
Cette notice complète la fiche technique du produit mais ne la remplace pas. Ces informations ont été établies au mieux de nos connaissances à la date indiquée et sont données de bonne foi. Notre responsabilité ne saurait être engagée en cas d'utilisation du produit pour d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Cette fiche ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.
Texte intégral des phrases H citées en point 3 :
H226
Liquide et vapeurs inflammables.
H228
Matière solide inflammable.
H302
Nocif en cas d'ingestion.
H318
Provoque de graves lésions des yeux.
H319
Provoque une sévère irritation des yeux.
H332
Nocif par inhalation.
H341
Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H351
Susceptible de provoquer le cancer.
H361
Susceptible de nuire à la fertilité ou au foetus.
H371
Risque présumé d'effets graves pour les organes.
H410
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- Modifications apportées par rapport à la version précédente

3, 9, 16